

# APPLICATION FORM

**GREATER SHEDIAC COMMUNITY GARDEN inc.**

**JARDIN COMMUNAUTAIRE DE SHEDIAC ET BANLIEUES inc.**

**APPLICATION FORM for GARDENERS AND VOLUNTEERS**

**Formulaire d'adhésion pour les jardiniers et les bénévoles**

---

## APPLICANT INFORMATION / RENSEIGNEMENTS DU DEMANDEUR

Applicant / Applicant.e: Member

Volunteer/Bénévole:

---

Address / Adresse:

---

---

Telephone / Téléphone:

Day / Jour: \_\_\_\_\_

Evening / Soirée: \_\_\_\_\_

Email / Courriel:

---

Lot(s) / Parcelle(s):

---

---

## ADMINISTRATION (OFFICE USE)

Fee / Frais (if applicable): \$ \_\_\_\_\_ (\$25 per parcel)

Paid / Payé: \_\_\_\_\_

Received by / Reçu par: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_/\_\_\_\_/2026

Combination / Combinaison: \_\_\_\_\_

PASS – Initial.e: \_\_\_\_\_

# DECLARATION / DÉCLARATION

I hereby release the landowner and the Greater Shediac Community Garden Inc. from all liability relating to loss, damage, or personal injury arising from my participation at the community garden.

Je dégage le propriétaire du terrain et le Jardin Communautaire de Shediac et Banlieues inc. de toute responsabilité relative à la perte, des dommages ou blessures résultant de ma participation au jardin communautaire.

I agree to adhere to the regulations of the Greater Shediac Community Garden.

J'accepte de respecter les règlements du Jardin Communautaire de Shediac et Banlieues.

Signature: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /2026

---

## Other family members assisting in gardening

## Autres membres de la famille qui vous accompagnent

---

---

---

---

## CONTACT INFORMATION

Greater Shediac Community Garden Inc.  
Jardin Communautaire de Shediac et Banlieues Inc.

**Location:**  
LJR High School  
435 Main Street  
Shediac, NB

**Postal Address:**  
90 Gould Beach Road  
Pointe Du Chêne, NB, E4P 4L1

**Tel.:** 506-531-0252

**Email / Courriel:** [memb.gscg.jcsb@gmail.com](mailto:memb.gscg.jcsb@gmail.com)

**Website:** <https://www.shediaccommunitygarden.ca/>

**Facebook:** Jardin Communautaire de Shediac Community Garden

---

# REGULATIONS FOR MEMBERS-RÈGLEMENTS DES MEMBRES

## Rules & Regulations / Règles et règlements

- Members must wear their members ID pass at all times. If not, they will be asked to remove themselves from the property until they show their pass. (Security)
- Members must wash their hands frequently at the washstands, as per Dept. of Health protocols. If sick, please stay away from the garden. When in doubt, wear a mask.
- Members are to use boardwalk from June 15th to August 31st and park close to school. From September 1st until June 15th, members should use hilltop entrance driving to the right.
- The main entrance gate must stay closed and locked at all times unless other gardeners are present (as per our lease agreement with LJR), unless there is a heavy carload at the garden. When you leave, always lock the gate.
- As of 2023, there are to be **no pets on leash or loose** inside the garden property.
- As of 2020, **no smoking or vaping is allowed** on community garden property.
- For first aid services, see staff or administration.
- Plot assignments: Maximum number of garden beds per household is 2 plots per household.
- The rental for each box is **\$25.00 with a no refund policy**. This increase was voted on at the 2024 AGM and all fees must be paid in full by June 15th.
- Deadline for planting is July 10th. Deadline for fall pickup is October 30th. All beds must be planted by July 10/26 or they lose their plot and the bed will be assigned to someone on the waiting list.
- In the fall, the boxes **MUST** be cleaned out no later than October 30, 2026. Unless you are planting garlic, beds must be covered with straw to protect the bulbs. **Lock combination must be safeguarded at all times for members/volunteers use only.**
- Members will respect the lots of other participants. No walking, dumping, or picking from other members' garden plots.
- Members will plant at least 4 various vegetables or herbs per box. Annuals preferred. **No corn**, ground cherries, mint, chamomile, nettle, or other invasive crops.
- Members will keep garden plot and surrounding areas free of weeds. All weeds shall be transported to the outside compost pile (south east side of fence).
- Members will keep garden tools clean and sanitized at all times by washing in tool tub after every use and installing on tool rack when finished or putting them away in garden shed once cleaned.
- Members will lock buildings, all gates, and close entrance gate when leaving property.
- Members will make sensible use of water. Do not tamper with water system. If problems, contact administration 506-531-0252.
- Members must dispose of garbage in bins provided at all times.
- Members will keep garden **free of pesticides and chemical fertilizers**.
- Members are encouraged to plant organic or heirloom seeds whenever possible.
- Members will recycle garden waste and weeds in compost piles as per procedures.
- Members must notify a committee member at **506-531-0252 of damage, theft, or illegal presence at the community garden at all times or call 506-533-5151 (RCMP)**.
- Members will participate in general garden set-up, general garden clean-up, and members meetings when possible.

- Members are encouraged to donate surplus harvest to those in need or leave them at the Veggie Trading Post.
  - Members are encouraged to volunteer in community fundraising activities, whenever available!
  - The use of the greenhouse date will be sent via email to all members when the greenhouse is set-up and all systems are operational!
  - **Gardening is a therapeutic exercise. Respect others, be kind and Mother Earth will reward you with a bountiful crop and lots of energy from caring for your plants. Everything starts with a seed — even friendships. Take pride in the Greater Shediac Community Garden Inc.**
- 

*Should the member not adhere to these regulations, he/she may lose his/her privilege to be a participant in the Greater Shediac Community Garden Inc. project.*

---

## **Règlements:**

- Les membres doivent porter leur carte d'identité en tout temps. Dans le cas contraire, il leur sera demandé de quitter la propriété jusqu'à ce qu'ils présentent leur laissez-passer. (Sécurité)
- Les membres doivent se laver les mains fréquemment aux lavabos, conformément aux protocoles du ministère de la Santé. En cas de maladie, veuillez rester à l'écart du jardin. En cas de doute, portez un masque.
- Les membres doivent utiliser la promenade du 15 juin au 31 août et se stationner près de l'école. Du 1er septembre au 15 juin, les membres doivent emprunter l'entrée située en haut de la colline en conduisant à droite.
- Le portail principal doit rester fermé et verrouillé en tout temps, sauf si d'autres jardiniers sont présents (conformément à notre entente de location avec LJR), ou en cas de chargement important au jardin. Lorsque vous quittez, verrouillez toujours le portail.
- À compter de 2023, aucun animal domestique tenu en laisse ou en liberté n'est autorisé à l'intérieur du jardin.
- Depuis 2020, il est interdit de fumer ou de vapoter sur la propriété du jardin communautaire.
- Pour les services de premiers soins, veuillez vous adresser au personnel ou à l'administration.
- Attribution des parcelles : le nombre maximum de bacs par ménage est de deux (2).
- Le coût de location de chaque bac est de 25,00 \$, sans politique de remboursement. Cette augmentation a été adoptée lors de l'AGA 2024 et tous les frais doivent être payés en totalité avant le 15 juin.

- La date limite de plantation est le 10 juillet. La date limite de fermeture à l'automne est le 30 octobre. Tous les bacs doivent être plantés avant le 10 juillet 2026, sans quoi le membre perdra sa parcelle et celle-ci sera attribuée à une personne sur la liste d'attente.
- À l'automne, les bacs DOIVENT être nettoyés au plus tard le 30 octobre 2026. À moins que vous ne plantiez de l'ail, les plates-bandes doivent être recouvertes de paille pour protéger les bulbes. La combinaison du cadenas doit être protégée en tout temps et réservée à l'usage exclusif des membres et bénévoles.
- Les membres doivent respecter les parcelles des autres participants. Il est interdit de marcher dans les parcelles d'autrui, d'y déposer des déchets ou d'y cueillir quoi que ce soit.
- Les membres doivent planter au moins quatre (4) variétés différentes de légumes ou fines herbes par bac. Les annuelles sont préférées. Aucun maïs, cerise de terre, menthe, camomille, ortie ou autre culture envahissante n'est permis.
- Les membres doivent maintenir leur parcelle et les zones environnantes exemptes de mauvaises herbes. Toutes les mauvaises herbes doivent être transportées vers le tas de compost extérieur (côté sud-est de la clôture).
- Les membres doivent garder les outils de jardin propres et désinfectés en tout temps, en les lavant dans le bac prévu à cet effet après chaque utilisation et en les remettant sur le support ou dans le cabanon une fois nettoyés.
- Les membres doivent verrouiller les bâtiments, toutes les barrières et fermer le portail d'entrée lorsqu'ils quittent la propriété.
- Les membres doivent faire un usage judicieux de l'eau. Ne pas modifier le système d'arrosage. En cas de problème, contactez l'administration au 506-531-0252.
- Les membres doivent disposer de leurs déchets dans les bacs prévus à cet effet en tout temps.
- Les membres doivent maintenir le jardin exempt de pesticides et d'engrais chimiques.
- Les membres sont encouragés à planter des semences biologiques ou patrimoniales lorsque possible.
- Les membres doivent recycler les déchets de jardin et les mauvaises herbes dans les tas de compost conformément aux procédures établies.
- Les membres doivent signaler tout dommage, vol ou présence illégale au jardin communautaire à un membre du comité au 506-531-0252 ou appeler la GRC au 506-533-5151.
- Les membres participeront, lorsque possible, à l'installation générale du jardin, au nettoyage général et aux réunions des membres.
- Les membres sont encouragés à faire don de leurs surplus de récolte aux personnes dans le besoin ou à les déposer au poste d'échange de légumes.

- Les membres sont encouragés à faire du bénévolat lors des activités communautaires de financement, lorsque disponibles.
- Les dates d'utilisation de la serre seront communiquées par courriel à tous les membres lorsque la serre sera installée et que tous les systèmes seront opérationnels.
- Le jardinage est un exercice thérapeutique. Respectez les autres, soyez bienveillants et la Terre Mère vous récompensera par une récolte abondante et beaucoup d'énergie en prenant soin de vos plantes. Tout commence par une graine — même les amitiés. Soyez fiers du Greater Shediac Community Garden Inc.

---

***Si le membre ne respecte pas ces règlements, il pourrait perdre son privilège de participer au projet du Jardin Communautaire de Shediac et Banlieues Inc.***

---